

Mairie 39, rue Welschinger 67600 MUTTERSHOLTZ / ☎ 03 88 85 10 13

Séance n° 2020-09

CONSEIL MUNICIPAL DE MUTTERSHOLTZ

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

La date et l'heure de la réunion sont portées à la connaissance des conseillers le 1^{er} décembre 2020 par lettre remise au domicile de chaque conseiller ou par envoi électronique, avec mention de l'ordre du jour détaillé.

Président : Patrick BARBIER, maire.

Conseillers municipaux présents :

Michel RENAUDET, Martine KILCHER, Luc DETTWYLER, Céline VINOT maire-adjoints.

Jean-Marc GANDER, Hubert BASS, Elisabeth LESTEVEN-PICARD, Jean-Marie DEFRANCE, Bruno BRIOT, Gilles BERNHARD, Marie ETTWILLER, Viviane RETTERER, Geneviève WENDELSKI, Séverine BLEC-OECHSEL, Yannick BRAUN, Régis GRAFF, Véronique OECHSEL, Elise MALBLANC.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Conseillers municipaux excusés :

Assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire : Julien RODRIGUES, secrétaire général.

Le Maire salue l'assemblée. Il est 20 heures quand la séance est ouverte, en présentiel et en visioconférence.

Ordre du jour de la séance :

Association « Au-delà des racines » : présentation du projet de forêt cinéraire

1. Assemblées

- a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 novembre 2020

2. Ressources humaines

- a) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

3. Patrimoine naturel et agricole

- a) Attribution de parcelles de terres communales
- b) Forêt communale : programme de travaux 2021 et coupes 2022

4. Finances

- a) LaCuisine : Subvention d'investissement
- b) Décision modificative 2020-7

Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer en début de chaque séance un secrétaire choisi en son sein et il est convenu que chaque conseiller municipal remplira cette fonction à tour de rôle et selon l'ordre du tableau. Bruno BRIOT est ainsi désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1. Assemblées

a) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 novembre 2020

Le maire expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 a été transmis pour examen aux membres du conseil municipal et qu'aucune remarque n'a été enregistrée en mairie.

Il demande ensuite aux conseillers s'ils ont des observations à formuler en séance. Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte dans la teneur initialement diffusée le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité

2. Ressources humaines :

a) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un des agents techniques peut prétendre à un avancement de grade.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} décembre 2020
- De supprimer un emploi permanent d'adjoint technique à compter du 1^{er} décembre 2020
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

3. Patrimoine naturel et agricole

a) Attribution de parcelles de terres communales

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'attribution des terres communales en cours. Il expose que la commune a reçu la candidature de Jean-Paul PETER et de Yves RETTERER. Ces candidatures ont été examinées en commission agricole le 19 novembre dernier. La commission a donné un avis favorable à ces candidatures et propose donc d'attribuer les parcelles de la manière suivante :

- Parcelle 131, section 42 (11.050 m²) à Jean-Paul PETER. La compensation écologique proposée est la réalisation d'une mare de 250 à 500 m² sur la parcelle communale 195, section 45 (Breitleh). Cette mare sera réalisée par la commune
- Parcelle 51, section 44 (33.650 m²) à Yves RETTERER. Les compensations écologiques consistent d'une part à mettre en place des fauches tardives sur deux parcelles dans les Graffenmatten pour une surface totale de 3 hectares. Il s'agit de la parcelle communale 2, section 42 du ban communal de Sélestat, pour laquelle un bail à clauses environnementales sera signé ainsi que de la parcelle 87, section 49, propriété de Yves RETTERER, pour laquelle une obligation environnementale sera souscrite. En complément, M. Retterer propose la plantation d'arbres et arbustes dans le prolongement du terrain de BMX, en contrebas de la route départementale en direction de Wittisheim (parcelle communale 87, section 42, plantation assurée par la commune)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition de la commission agricole
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation des compensations écologiques, y compris d'éventuelles demandes de subvention

Adopté à l'unanimité moins une abstention Jean-Marie DEFRANCE et Viviane RETTERER ne prennent pas part au vote

3. Patrimoine naturel et agricole

b) Forêt communale : programme de travaux 2021 et coupes 2022

Exposé du maire :

Au vu des documents transmis par le responsable de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts de Sélestat, à savoir :

- programme d'actions pour l'année 2021 chiffré à 11.450 € HT,
- état de prévision des coupes pour l'année 2021,
- proposition d'honoraires de gestion de la main d'œuvre d'un montant de 775 €,
- proposition d'honoraires d'assistance technique pour un montant de 1.310 € HT,

Par ailleurs, comme chaque année, l'Office National des Forêts (ONF) soumet à la commune, pour approbation, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la campagne 2021, en prévision des coupes qui seront réalisées en 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le programme d'actions pour l'année 2021 à l'exception de la ligne « Gestion par fauche de milieu ouvert » (parcelle entre la digue et la réserve biologique communale)
- d'adopter l'état de prévision des coupes pour l'année 2021 tel que présenté en envisageant le fait soit de regrouper la vente de 2021 avec celle de 2020 annulée pour raisons sanitaires soit de ne pas faire

de vente en 2021 (laisser sur place dans les parcelles non accessibles, laisser les houppiers sur place si accord avec les chasseurs...)

- de confier l'encadrement et la direction de l'ensemble des actions à l'ONF en précisant que toutes les dépenses proportionnelles (honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre et honoraires de gestion de la main-d'œuvre) seront payées au vu des justificatifs de l'assiette de calcul.
- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 tel que proposé par l'ONF
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document correspondant,

Adopté à l'unanimité moins une abstention

4. Finances :

a) LaCuisine : Subvention d'investissement

Exposé du maire :

Monsieur le Maire expose la demande de subvention d'investissement de l'association LaCuisine pour le matériel suivant:

DEPENSES INVESTISSEMENT LaCUISINE – Année 2020

	Motif	Montant
GASTROHERO	Frigo bar	605,64 €
SKLUM	Chaises	651,48 €
Ikea	Literies	492,00 €
IKEA	Petit matériel	470,98 €
Brico depot	Douche	189,00 €
Bricorama	Etagères	55,35 €
	Total :	2 464,45 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- De verser une subvention d'investissement de 493 € à l'association LaCuisine correspondant à 20 % des montants engagés, sur la base de facture acquittées (versement en une fois)
- D'inscrire les crédits au compte 6574

Adopté à l'unanimité

4. Finances :

b) **Décision modificative n°2020-07**

Exposé du maire :

Monsieur le Maire présente la décision modificative ci-après :

DM n°7

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	493,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	493,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	493,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	493,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	493,00 €	0,00 €	493,00 €
Total Général		493,00 €		493,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente décision modificative

Adopté à l'unanimité

5. Divers

- Retraite Schwab
- Parcelle Rue de l'Etang
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) Rue Langert
- Piste cyclable Ehnwihr/Rathsamhausen
- Proposition de prolonger le débat sur les critères d'attribution des terres communales par écrit

La séance est levée à 22h30